



# Assemblée générale

Distr. limitée  
10 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

Soixante-huitième session

## Deuxième Commission

Point 18 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus  
de la Conférence internationale de 2002  
sur le financement du développement  
et de la Conférence d'examen de 2008**

**Projet de résolution déposé par la Vice-Présidente de la Commission,  
M<sup>me</sup> Farrah Brown (Jamaïque), à l'issue de consultations sur le projet  
de résolution [A/C.2/68/L.25](#)**

### **Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ainsi que ses résolutions [56/210 B](#) du 9 juillet 2002, [57/250](#), [57/272](#) et [57/273](#) du 20 décembre 2002, [57/270 B](#) du 23 juin 2003, [58/230](#) du 23 décembre 2003, [59/225](#) du 22 décembre 2004, [60/188](#) du 22 décembre 2005, [61/191](#) du 20 décembre 2006, [62/187](#) du 19 décembre 2007, [63/239](#) du 24 décembre 2008, [64/193](#) du 21 décembre 2009, [65/145](#) et [65/146](#) du 20 décembre 2010, [66/191](#) du 22 décembre 2011 et [67/199](#) du 14 février 2013, ainsi que les résolutions du Conseil économique et social [2002/34](#) du 26 juillet 2002, [2003/47](#) du 24 juillet 2003, [2004/64](#) du 16 septembre 2004, [2006/45](#) du 28 juillet 2006, [2007/30](#) du 27 juillet 2007, [2008/14](#) du 24 juillet 2008, [2009/30](#) du 31 juillet 2009, [2010/26](#) du 23 juillet 2010, [2011/38](#) du 28 juillet 2011, [2012/31](#) du 27 juillet 2012 et [2013/44](#) du 26 juillet 2013,

*Rappelant également* la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> et le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Résolution [55/2](#).

<sup>2</sup> Résolution [60/1](#).



*Rappelant en outre* la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de la Conférence<sup>3</sup>,

*Rappelant* sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion<sup>4</sup>, et la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été convoquée par le Président de l'Assemblée générale le 25 septembre 2013, ainsi que le document final adopté à l'issue de la manifestation<sup>5</sup>,

*Rappelant également* la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>6</sup>, qui a été adopté à l'issue de la Conférence,

*Rappelant en outre* le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 octobre 2013,

*Prenant note* du Forum mondial pour les partenariats avec les entreprises du Conseil économique et social intitulé « Partenariats pour des solutions novatrices en vue du développement durable », qui s'est tenu à New York le 24 avril 2013,

*Prenant acte* de la réunion du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social, à New York, les 5 et 6 juillet 2012,

*Prenant note* du résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, de la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil a tenue à New York, le 22 avril 2013, avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED,

*Rappelant* le résumé de la manifestation spéciale que la Commission du développement social a consacrée au financement du développement social le 3 février 2012, à sa cinquantième session,

*Prenant note* de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 25 février au 7 mars 2008 sur le thème « Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes »,

*Prenant note également* des travaux en cours sur les éventuelles sources innovantes de financement du développement au sein de diverses instances, comme le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement,

*Prenant note en outre* de la manifestation informelle organisée par le Secrétaire général sur les sources innovantes de financement du développement, qui s'est tenue le 3 juin 2010, de la réunion distincte de la Deuxième Commission, le 13 octobre 2011, et de la manifestation spéciale du Conseil économique et social qui a eu lieu le 12 juillet 2012 pendant sa session de fond,

---

<sup>3</sup> Résolution [63/303](#), annexe.

<sup>4</sup> Résolution [65/1](#).

<sup>5</sup> Résolution [68/6](#).

<sup>6</sup> Résolution [66/288](#), annexe.

*Prenant acte* des rapports du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement<sup>7</sup>, sur les modalités du processus de suivi de la question du financement du développement<sup>8</sup> et sur les mécanismes innovants de financement du développement<sup>9</sup>,

*Profondément préoccupée* par les répercussions que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir, en particulier sur le développement, sachant que la reprise est inégale et fragile et que, malgré des efforts considérables qui ont permis de limiter les risques de perte extrême, d'améliorer la situation des marchés financiers et de soutenir la reprise, l'économie mondiale traverse toujours une phase difficile marquée par des facteurs de risque importants, notamment une forte instabilité des marchés mondiaux, des taux élevés de chômage et d'endettement dans plusieurs pays ainsi que des difficultés budgétaires généralisées, qui compromettent la reprise économique mondiale et montrent que les mesures prises pour soutenir et rééquilibrer la demande mondiale n'ont eu que des effets limités, et soulignant qu'il faut continuer à rechercher des solutions permettant de remédier aux vulnérabilités et déséquilibres systémiques et s'employer à réformer et renforcer le système financier international, tout en appliquant les réformes qui ont déjà fait l'objet d'un accord,

*Réaffirmant* la nécessité, comme il est indiqué dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de mobiliser des moyens considérables auprès de diverses sources et d'utiliser efficacement les ressources financières en vue d'apporter un solide appui aux pays en développement dans leurs efforts pour promouvoir le développement durable, notamment en adoptant des mesures conformes au document final de la Conférence et visant à atteindre les objectifs du développement durable,

*Prenant note* de l'instauration du Partenariat mondial pour l'inclusion financière en 2010 en tant que mécanisme permettant d'institutionnaliser et de poursuivre les travaux engagés en 2010 par le Groupe d'experts sur l'inclusion financière,

*Rappelant* la réunion tenue par la Deuxième Commission le 13 novembre 2013, en application de la résolution 67/197 du 21 décembre 2012, sur les mesures à prendre pour faire face à la crise financière et économique mondiale et à son incidence sur le développement, et sur les moyens de rétablir la confiance et de renouer avec la croissance économique,

*Soulignant* qu'il importe que tous les acteurs concernés participent au financement du programme de développement à tous les niveaux,

1. *Réaffirme* le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>10</sup> dans son intégralité, son intégrité et sa globalité et rappelle la volonté exprimée d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit

---

<sup>7</sup> [A/68/357](#).

<sup>8</sup> [A/67/353](#).

<sup>9</sup> [A/66/334](#).

<sup>10</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

de partenariat et de solidarité planétaires, pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

2. *Réaffirme également* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies nationales dans la réalisation du développement durable et considère que les efforts fournis par les pays devraient être complétés sur le plan mondial par des politiques, mesures et programmes d'accompagnement propres à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement compte tenu de la situation propre à chacun et dans le respect de ses prérogatives, de ses stratégies et de sa souveraineté;

3. *Affirme une nouvelle fois* qu'elle est déterminée à promouvoir et renforcer le partenariat mondial pour le développement en vue d'en faire le pilier de la coopération dans les années à venir, comme réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>, le Consensus de Monterrey<sup>10</sup>, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)<sup>11</sup>, le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>2</sup>, la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey<sup>12</sup>, le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement<sup>3</sup>, le document final de sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement »<sup>4</sup>, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>6</sup>, et le document final adopté à l'issue de la manifestation spéciale consacrée en 2013 au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement<sup>5</sup>;

4. *Réaffirme* que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour assurer un développement réel et équitable et une croissance économique soutenue, partagée et équitable et qu'il faut intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement, notamment celles qui concernent le financement du développement, et disposer des ressources voulues, reconnaît qu'il faut tenir compte de manière systématique de la condition de la femme en appliquant de façon intégrée et coordonnée les documents finaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et les domaines connexes et en y donnant suite;

5. *Considère* que la mobilisation de ressources financières pour le développement et leur bonne utilisation sont un élément essentiel du partenariat mondial pour le développement, notamment si l'on veut atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et considère également que la mobilisation de ressources nationales et internationales et un environnement propice aux échelons national et international sont des moteurs clefs du développement;

<sup>11</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>12</sup> Résolution 63/239, annexe.

6. *Rappelle* l'importance de l'engagement général qui a été pris dans le cadre du Consensus de Monterrey de créer des sociétés justes et démocratiques aux fins du développement, et en particulier que de solides institutions démocratiques à l'écoute des besoins des populations sont à la base d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois;

7. *Réaffirme* également l'importance d'une bonne gouvernance et de l'avancement de l'état de droit à tous les niveaux pour une croissance économique soutenue, le développement durable, l'élimination de la pauvreté et de la faim et réaffirme donc qu'il faut honorer l'engagement qui a été pris d'adopter des politiques rationnelles;

8. *Considère également* qu'une croissance économique soutenue, partagée et équitable contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim;

9. *Réaffirme* que l'égalité des sexes contribue de façon déterminante à l'instauration d'une croissance économique soutenue, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, comme il est dit dans ses résolutions sur la question et les textes issus des conférences des Nations Unies, et que les investissements réalisés en vue d'améliorer la condition de la femme et de la fille ont un effet multiplicateur, en particulier sur la productivité, l'efficacité et la mise en place d'une croissance économique soutenue dans tous les secteurs de l'économie, notamment dans des secteurs clefs comme l'agriculture, l'industrie et les services;

10. *Rappelle* qu'il est essentiel de mettre en place un système efficace, rentable, transparent et responsable pour la mobilisation des ressources publiques et le contrôle de l'utilisation qu'en font les gouvernements;

11. *Rappelle* que les États Membres ont pris la résolution d'améliorer et de renforcer les moyens de mobilisation des ressources intérieures et les institutions chargées des finances publiques, notamment, s'il y a lieu, en modernisant les régimes fiscaux, en optimisant la perception des impôts, en élargissant l'assiette fiscale et en prévenant efficacement l'évasion fiscale et la fuite des capitaux, et rappelle que, si chaque État est certes responsable du bon fonctionnement de son régime fiscal, il importe de soutenir l'action que les pays ont entreprise dans le domaine fiscal en renforçant l'assistance technique et en intensifiant aussi bien la coopération internationale pour le règlement des questions fiscales internationales que la participation à ce règlement au niveau international;

12. *Considère* que la mise en place d'un secteur financier solide ayant une large assise est essentielle à la mobilisation des ressources nationales et devrait être un élément important des stratégies nationales de développement, et qu'il faut s'employer à mettre en place des systèmes financiers diversifiés, bien réglementés et ouverts à tous qui favorisent l'épargne et la dirigent vers des projets viables générateurs de croissance durable à long terme, de recettes et d'emplois;

13. *Considère également* à cet égard que les microfinancements, et notamment les microcrédits, peuvent favoriser la création d'emplois indépendants productifs et contribuer par là même à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et souligne qu'il faut appuyer de manière coordonnée les efforts déployés par les pays en développement, notamment en renforçant les capacités de microfinancement et les autres services financiers qui peuvent améliorer l'inclusion financière;

14. *S'inquiète vivement* des répercussions que continue d'avoir la crise financière et économique mondiale sur le développement, et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, estime qu'il faut soutenir la reprise et considère que, pour remédier efficacement aux conséquences de la crise, il faut donner rapidement effet à tous les engagements pris en faveur du développement, y compris ceux relatifs à l'aide au développement;

15. *Rappelle* que poursuivre la lutte contre la corruption à tous les niveaux est une priorité, réaffirme qu'il faut prendre immédiatement des mesures énergiques pour continuer de lutter contre la corruption sous toutes ses formes afin de réduire les obstacles à la mobilisation et l'allocation efficaces de ressources et d'éviter qu'elles soient détournées des activités primordiales pour le développement, rappelle que cela exige des institutions solides à tous les niveaux, et tout particulièrement des systèmes juridiques et judiciaires efficaces et une transparence accrue, reconnaît les efforts et réalisations des pays en développement à cet égard, constate l'engagement croissant des États qui ont déjà ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ou qui y ont accédé<sup>13</sup> et, à cet égard, exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait, à envisager de la ratifier ou d'y accéder;

16. *Souligne* que les gouvernements doivent s'appliquer plus efficacement à la réglementation appropriée du marché, en vue de servir l'intérêt public et, à cet égard, reconnaît qu'il faut mieux réglementer les marchés financiers et promouvoir la stabilité économique et une croissance soutenue, partagée et équitable;

17. *Réaffirme* qu'il importe d'appliquer des mesures pour juguler à tous les niveaux les flux financiers illicites, renforcer les pratiques de divulgation et promouvoir la transparence de l'information financière et, à cet égard, note que le renforcement des efforts nationaux et multinationaux face à cette question est crucial, y compris par l'appui et l'assistance technique aux pays en développement visant à renforcer leurs capacités;

18. *Souligne* qu'il faut, au niveau national et dans le respect des lois nationales, mener une politique appropriée et instaurer des cadres réglementaires de nature à encourager les initiatives publiques et privées, notamment au niveau local, et à renforcer un secteur d'entreprises dynamiques et efficaces, tout en améliorant la croissance et la distribution des revenus, en relevant la productivité, en faisant progresser l'autonomisation des femmes et en protégeant les droits des travailleurs et l'environnement, et réitère qu'il importe de veiller à ce que les bienfaits de la croissance profitent à tous en autonomisant les individus et les collectivités;

19. *Note* que les investissements étrangers directs sont une importante source de financement du développement et, à cet égard, demande aux pays développés de continuer à élaborer des mesures propres à encourager et à faciliter, dans les pays d'origine, les flux d'investissements étrangers directs, notamment au moyen de crédits à l'exportation et d'autres instruments de prêt, de garanties contre les risques et de services de développement des entreprises; demande aux pays en développement, de continuer à s'efforcer de créer, à l'échelon national, des conditions propres à attirer les investissements, en particulier un environnement transparent, stable et prévisible, garantissant le respect des clauses contractuelles et des droits de propriété; et souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour

---

<sup>13</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42156.

mobiliser, auprès de toutes les sources, des investissements pour les ressources humaines et les infrastructures physiques, environnementales, institutionnelles et sociales;

20. *Réaffirme* qu'il faut réfléchir et concourir à des conditions propices à des transferts de fonds moins coûteux, plus rapides, plus transparents, plus sûrs et exempts de discrimination dans les pays d'envoi et de destination et invite les États Membres ainsi que le secteur privé, les organisations internationales, le secteur bancaire et les autres parties prenantes, à œuvrer pour réduire encore les frais de ces transferts;

21. *Réaffirme* que le commerce international est un moteur du développement et d'une croissance économique soutenue, et réaffirme également qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, assorti d'une libéralisation véritable des échanges commerciaux, peut jouer un rôle déterminant en stimulant la croissance économique et le développement dans le monde entier, profitant ainsi à tous les pays, quel que soit leur stade de développement;

22. *Souligne* qu'il faut résister aux tendances protectionnistes et corriger les mesures qui faussent les échanges et sont contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, compte tenu du droit qu'ont les pays, en particulier les pays en développement, de se prévaloir pleinement des éléments de flexibilité compatibles avec les engagements et obligations qu'ils ont contractés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce;

23. *Constate* les progrès accomplis à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue du 3 au 6 décembre 2013 à Bali (Indonésie) et, à cet égard, exprime le souhait que les négociations commerciales multilatérales du Programme de Doha pour le développement aboutissent à des résultats équilibrés, ambitieux et axés sur le développement, qui auront une portée globale, conformément au mandat énoncé dans la Déclaration ministérielle de Doha<sup>14</sup> en matière de développement, à la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, en date du 1<sup>er</sup> août 2004, et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong, adoptée par l'Organisation mondiale du commerce en 2005;

24. *Souligne* qu'il est essentiel de tenir tous les engagements souscrits en matière d'aide publique au développement, et notamment celui que de nombreux pays développés ont pris d'y consacrer 0,7 % de leur produit national brut d'ici à 2015 aux pays en développement, 0,15 % à 0,20 % allant aux pays les moins avancés, et exhorte les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter de leurs engagements en la matière en faveur des pays en développement;

25. *Souligne également* que l'aide publique au développement joue un rôle essentiel par son effet de levier et par le fait qu'elle complète et assure durablement le financement du développement des pays en développement et facilite la réalisation des objectifs de développement, notamment des objectifs arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et réaffirme que cette aide peut jouer un rôle de catalyseur et aider ainsi les pays en développement à lever les entraves à une croissance soutenue, partagée et équitable, par exemple en renforçant

---

<sup>14</sup> Voir [A/C.2/56/7](#), annexe.

l'infrastructure sociale, institutionnelle et physique, en encourageant les investissements étrangers directs, le commerce et l'innovation technologique, en améliorant la santé et l'éducation, en favorisant l'égalité des sexes, en protégeant l'environnement et en éliminant la pauvreté, et se félicite des mesures prises pour améliorer l'efficacité et la qualité de l'aide selon les principes fondamentaux de l'appropriation nationale, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle;

26. *Se félicite* des efforts redoublés visant à améliorer la qualité de l'aide publique au développement, à renforcer les partenariats pour le développement et à accroître l'efficacité et l'impact du développement, salue à cet égard le Forum pour la coopération en matière de développement, du Conseil économique et social, et les autres initiatives comme les forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui contribuent beaucoup aux efforts des pays qui ont pris des engagements d'après les résultats des forums, notamment par l'adoption des principes fondamentaux de l'efficacité de l'aide, et garde à l'esprit qu'il n'y a pas de formule unique d'assistance efficace et que la situation particulière de chaque pays doit être considérée en tout;

27. *Estime* que les sources et mécanismes novateurs de financement peuvent contribuer positivement à réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux du Millénaire, et à aider les pays en développement à mobiliser, sur une base volontaire, des ressources de développement supplémentaires, ainsi qu'à maximiser l'effet des flux publics et privés actuels, et que ce financement pourra être un complément important aux sources traditionnelles de financement, et, tout en soulignant les progrès considérables des sources et mécanismes novateurs de financement pour le développement déjà réalisés, encourage l'amplification des initiatives actuelles et l'élaboration éventuelle d'approches nouvelles;

28. *Souligne* la nécessité de renforcer et d'appuyer la coopération Sud-Sud tout en soulignant encore qu'elle ne remplace pas la coopération Nord-Sud mais plutôt qu'elle la complète, et demande l'application efficace du document final de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Nairobi du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009<sup>15</sup>;

29. *Reconnaît* que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont solidaires s'agissant de l'assistance technique et financière, souligne à cet égard qu'il importe de dynamiser encore la coopération Sud-Sud, et invite tous les États Membres à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en s'axant sur les priorités communes de développement et avec le concours de toutes les parties compétentes au sein des gouvernements, de la société civile et du secteur privé;

30. *Exhorte* les donateurs, les États Membres, les organisations internationales, y compris l'ONU, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les syndicats et les autres parties prenantes à mieux axer l'assistance au développement et à lui donner plus d'effet en visant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles grâce à une perspective sexospécifique, au financement des activités visées et à un dialogue plus étroit entre donateurs et partenaires, et aussi à renforcer les mécanismes nécessaires pour bien

---

<sup>15</sup> Résolution [64/222](#), annexe.

mesurer les ressources allouées à l'incorporation des perspectives sexospécifiques dans tous les domaines de l'assistance au développement;

31. *Souligne en outre* qu'il est particulièrement important, pour promouvoir la croissance économique et le développement des pays en développement, d'apporter rapidement une solution globale, efficace et durable à leur problème de dette;

32. *Souligne également* qu'il ne saurait y avoir de croissance que si la dette est supportable et qu'il importe à cet égard qu'elle soit gérée au mieux pour que les objectifs de développement nationaux, y compris ceux du Millénaire, puissent être atteints, et constate que les crises de la dette souveraine sont, en général, coûteuses et déstabilisantes, notamment pour l'emploi et l'investissement productif, et suivies de réductions des dépenses publiques, y compris dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui touchent particulièrement les pauvres et les groupes vulnérables;

33. *Souligne en outre* que la crise financière et économique a fait ressortir la nécessité d'une réforme et relancé les débats tenus à l'échelon international sur la réforme du système financier mondial et de son architecture, notamment sur les questions de mandat, de compétence, de gouvernance, de réactivité et de conception du développement, selon qu'il y a lieu, et préconise à cette fin la poursuite d'un dialogue franc, transparent et ouvert à tous;

34. *Prend note* des efforts considérables déployés aux niveaux national, régional et international pour faire face à la crise financière et économique et rétablir ainsi une croissance créatrice d'emplois de qualité, réformer et renforcer les systèmes financiers et créer à l'échelle mondiale une croissance soutenue, durable et équilibrée;

35. *Considère* qu'il faut continuer de renforcer la cohérence et la cohésion des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux et qu'il importe de veiller à ce que ces systèmes soient ouverts, justes et non exclusifs, de sorte qu'ils complètent les efforts de développement déployés à l'échelon national pour assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable, et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

36. *Réaffirme* qu'il importe d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement à la prise de décisions et à la définition de normes économiques au niveau international, constate à cet égard les importantes mesures prises pour réformer aux institutions de Bretton Woods les structures de gouvernance, les quotes-parts et les droits de vote, qui tendent à une meilleure représentation des réalités actuelles et au renforcement de la voix, de la participation et des droits de vote des pays en développement, et reconnaît qu'il importe de continuer de manière ambitieuse et diligente ces processus de réforme de façon à rehausser l'efficacité, la crédibilité, la responsabilité et la légitimité de ces institutions;

37. *Réaffirme également* que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les commissions régionales de l'Organisation ont un rôle important à jouer, dans les limites de leurs mandats respectifs, pour faire progresser le développement et en préserver les acquis, conformément aux stratégies et priorités nationales, notamment en contribuant à la réalisation des objectifs du Millénaire, et réaffirme en outre qu'elle est fermement résolue à prendre des

mesures pour que le système des Nations Unies soit dynamique, bien coordonné, cohérent et efficace dans l'appui qu'il apporte à la réalisation desdits objectifs;

38. *Réaffirme en outre* qu'il est indispensable que les commissions régionales participent davantage au processus de suivi du financement du développement, notamment en fournissant aux États Membres des analyses et des conseils techniques;

39. *Souligne de nouveau* qu'il importe de veiller à ce que soit mis en place un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et ouvert à tous, chargé d'assurer le suivi de la question du financement du développement;

40. *Souligne* que le financement holistique du programme de développement exposé dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha est utile pour la mise en œuvre et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et des sommets des Nations Unies dans les domaines économique, social, environnemental et dans les domaines connexes, et, à cet égard, souligne que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement<sup>7</sup> fournissent, notamment dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, le cadre conceptuel pour mobiliser des ressources de sources diverses et utiliser efficacement le financement qu'exige la réalisation du développement durable;

41. *Se félicite* de la création du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, et attend avec intérêt le rapport qui proposera des options pour une stratégie efficace en la matière, apte à faciliter la mobilisation des ressources et leur bon emploi pour réaliser les objectifs de développement durable à titre de contribution au financement du processus de suivi du développement ainsi qu'à un programme de développement des Nations Unies convenu sur le plan intergouvernemental pour l'après-2015;

42. *Insiste* à cet égard sur la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination et d'éviter le chevauchement des activités de financement du développement afin de garantir une approche unique, globale, holistique et prospective face aux trois dimensions du développement durable;

43. *Décide* de tenir, en 2015 ou 2016, une troisième conférence internationale sur le financement du développement, chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, de redynamiser et de renforcer le suivi du financement du développement, de recenser les obstacles et contraintes rencontrés dans la réalisation des buts et objectifs alors convenus, ainsi que les actions et initiatives visant à les surmonter, et de se pencher sur les questions nouvelles ou naissantes, notamment dans le contexte des récents efforts multilatéraux visant à promouvoir la coopération internationale au développement et compte tenu de l'évolution actuelle du climat de la coopération au développement, de l'interconnexion de toutes les sources de financement du développement, des synergies entre les objectifs de financement dans les trois dimensions du développement durable ainsi que de la nécessité d'appuyer le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;

44. *Prie* le Président de l'Assemblée générale de tenir, dès que possible, des consultations intergouvernementales ouvertes et transparentes avec, s'il y a lieu, le concours des grandes institutions participant au financement du développement pour

toutes les questions intéressant la conférence, y compris la date, la configuration, l'organisation et la portée, compte tenu des éléments figurant dans la présente résolution, et prie le Bureau du financement du développement, au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, de fournir un appui administratif aux consultations;

45. *Rappelle* à cet égard la nécessité d'examiner les modalités de financement du développement et de réfléchir notamment aux différents moyens de renforcer ce processus et d'en intégrer les différents éléments;

46. *Appelle de nouveau* les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental de suivi de la question du financement du développement qui soit renforcé, plus efficace et ouvert à tous;

47. *Salue* les travaux du Bureau du financement du développement, au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et l'encourage à les poursuivre conformément à son mandat, en collaboration avec les experts des secteurs public et privé, de l'université, de la société civile et des autres organisations multilatérales œuvrant dans le domaine du financement du développement;

48. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 », et prie le Secrétaire général de lui présenter, au titre de cette question, une étude analytique de l'état de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, ainsi que de l'application de la présente résolution, dans un rapport annuel qu'il établira en étroite collaboration avec les principales institutions intéressées.